

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE  
DE COMTÉ DE MATAWINIE**

**Extrait de procès-verbal  
Séance ordinaire du Conseil de la MRC  
14 mai 2014**

**SONT PRÉSENTS**

M. Gaétan Morin, préfet, maire de Sainte-Marcelline-de-Kildare  
Mme Roxanne Turcotte, conseillère de comté, mairesse de Notre-Dame-de-la-Merci  
MM Atchez Arbour, conseiller de comté, maire de Sainte-Émélie-de-l'Énergie  
Gilles Arbour, représentant de Sainte-Marcelline-de-Kildare  
Martin Bordeleau, conseiller de comté, maire de Saint-Côme  
Sylvain Breton, conseiller de comté, maire d'Entrelacs  
Normand Champagne, conseiller de comté, maire de Saint-Jean-de-Matha  
Joé Deslauriers, conseiller de comté, maire de Saint-Donat  
Robert W. Desnoyers, conseiller de comté, maire de Saint-Alphonse-Rodriguez  
André Dutremble, conseiller de comté, maire de Saint-Damien  
Réjean Gouin, conseiller de comté, maire de Saint-Michel-des-Saints  
Bruno Guilbault, conseiller de comté, maire de Rawdon  
Normand Laporte, conseiller de comté, maire de Sainte-Béatrix  
Gyslain Loyer, conseiller de comté, maire de Saint-Félix-de-Valois  
Richard Rondeau, conseiller de comté, maire de Saint-Zénon  
Michel Surprenant, conseiller de comté, maire de Chertsey

**EST ABSENTE**

Mme Lyne Arbour, secrétaire-trésorière et directrice générale

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES**

Mmes Hélène Fortin, secrétaire-trésorière et directrice générale adjointe  
Stéphanie Vezeau, adjointe exécutive et conseillère en ressources humaines

**COMITE CITOYENS SOUS HAUTE TENSION – DEMANDE DE POSITIONNEMENT  
CONCERNANT LA LIGNE 735KV CHAMOUCOUANE-BOUT-DE-L'ILE**

**CM-154-2014** Soumisse : Le Comité citoyens sous haute tension demande à la MRC de Matawinie d'adopter une résolution pour clarifier le refus de l'implantation d'une nouvelle ligne électrique sur le territoire.

Considérant le projet d'Hydro-Québec de relier le poste de la Chamouchouane au poste du Bout-de-L'île par l'ajout d'une ligne de transport d'énergie de 735 KV;

Considérant que dans les différents scénarios de tracés de ladite ligne, le territoire de la MRC de Matawinie est visé par le projet;

Considérant que plusieurs contraintes naturelles et anthropiques sont présentes sur le territoire, particulièrement dans le sud de la MRC;

Considérant la difficulté de trouver un tracé de moindre impact dans le sud du territoire;

Considérant la résolution 14-71 de la municipalité de Rawdon refusant tout passage de la ligne de transport d'énergie sur son territoire;

Considérant que la MRC de Matawinie a appuyé les démarches des MRC voisines ainsi que celle de la Municipalité de Rawdon;

Considérant que ce projet d'Hydro-Québec constitue un enjeu important ayant des impacts environnementaux, territoriaux et sociaux;

Considérant qu'en raison de l'ampleur des équipements à construire et du projet lui-même, il est nécessaire que le projet soit justifié à la population;

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE  
DE COMTÉ DE MATAWINIE**

**Extrait de procès-verbal  
Séance ordinaire du Conseil de la MRC  
14 mai 2014**

**COMITE CITOYENS SOUS HAUTE TENSION – DEMANDE DE POSITIONNEMENT  
CONCERNANT LA LIGNE 735KV CHAMOUCOUANE-BOUT-DE-L'ILE**

**CM-154-2014 - (suite)**

Considérant que malgré plusieurs demandes effectuées auprès d'Hydro-Québec, à ce jour, le Conseil de la MRC de Matawinie considère que le projet n'est pas justifié;

Considérant qu'il s'agit d'un projet d'envergure nationale dont les enjeux sont provinciaux et qu'en conséquence, il doit être justifié, par la haute direction d'Hydro-Québec, que Lanaudière constitue le tracé optimal et que ladite ligne est nécessaire et justifiée;

Considérant que les justifications d'Hydro-Québec ont évolué dans le temps et que le discours n'a pas été constant et cohérent depuis le début;

En conséquence, il est proposé par M. Gyslain Loyer, appuyé par M. Michel Surprenant et résolu unanimement que le Conseil de la MRC de Matawinie s'oppose au passage de la ligne 735 KV sur son territoire et que cette résolution soit transmise à Monsieur Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, aux députés de la région lanadoise ainsi qu'aux hauts dirigeants de chaque section d'Hydro-Québec.

Hélène Fortin  
Secrétaire trésorière et directrice générale adjointe  
/sv

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME**  
*Ce 20<sup>e</sup> jour de mai 2014*

**RÉSOLUTION SUJETTE À RATIFICATION  
PAR LE CONSEIL DE LA MRC DE MATAWINIE**